La structure des ventes de médicaments d'officine

Un chiffre d'affaires globalement stable en 2017

En 2017, le marché des médicaments vendus aux officines¹ se compose de près de 13 000 présentations de médicaments différentes et représente un chiffre d'affaires (CA) de 20,1 milliards d'euros en France métropolitaine, valorisés aux prix catalogue des laboratoires (hors taxes) [graphique 1]. Après trois années de recul du CA des ventes aux officines (-2,2 % en moyenne de 2012 à 2014, soit une baisse de plus de 450 millions d'euros par an), celui-ci s'est stabilisé en 2017 (+0,2 %).

Ce marché se compose de spécialités remboursables, à hauteur de 81 % du nombre de présentations et de 90 % du chiffre d'affaires, et de spécialités non remboursables. La valeur des ventes aux officines de médicaments remboursables s'est stabilisée depuis 2015 à 18,0 milliards d'euros, après avoir atteint un pic à 19,5 milliards d'euros en 2011. Le chiffre d'affaires des spécialités remboursables s'est maintenu entre 2016 et 2017 (+0,1 %). En revanche, le chiffre d'affaires des spécialités non remboursables est en hausse de 1,0 % en 2017 et atteint 2.1 milliards d'euros.

Une progression des médicaments remboursés à 100 %

Les médicaments remboursés au taux de 65 % représentent 61 % du chiffre d'affaires total en 2017 (graphique 2). La valeur des ventes de ces médicaments baisse de 1 %, soit de 130 millions d'euros, entre 2016 et 2017. Leur part de marché décroît depuis une dizaine d'années et, depuis 2012, leur chiffre d'affaires diminue également, sous l'effet des politiques de baisse des prix et du développement des génériques. Seul le chiffre d'affaires des médicaments remboursés à 100 %, prescrits en cas de pathologies lourdes et graves, a connu une croissance positive depuis 2011. Leur part de marché a plus que doublé en dix ans, passant de 9,1 % en 2007 à 19,6 % en 2017 (en progression de 0,9 point par rapport à 2016).

Stabilisation des ventes de génériques

En 2017, le nombre d'unités vendues de médicaments génériques se stabilise avec près de 900 millions de boîtes vendues, alors qu'une forte croissance était observée jusqu'en 2016. Les génériques représentent désormais 36,2 % des boîtes de médicaments du champ remboursable et 76 % des unités vendues pour les médicaments du répertoire générique (graphique 3). Cela fait suite à la progression observée en 2016 (+6,4 % pour les unités vendues et +3.1 % pour le chiffre d'affaires).

Hausse des princeps généricables, avec l'arrivée de nouvelles molécules dans le répertoire

Le nombre d'unités vendues de princeps généricables augmente de 1 % en 2017, mais le chiffre d'affaires de ces médicaments progresse de 14 % (à 2,2 milliards d'euros), du fait de l'arrivée de 43 molécules dans le répertoire générique, représentant un chiffre d'affaires de près de 900 millions d'euros. Cette évolution prolonge la hausse soutenue entamée en 2016 (+12 %), en rupture avec la forte contraction de 2011-2015, le CA des princeps généricables passant de 4,5 à 1,7 milliard d'euros. Par ailleurs, les médicaments soumis au mécanisme du tarif forfaitaire de remboursement représentent 5,6 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des médicaments remboursables et 17,7 % du chiffre d'affaires du répertoire des génériques.

Une consommation accrue des molécules les plus anciennes

En 2017, les médicaments âgés² de plus de 20 ans représentent 41 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (+1,5 point par rapport à 2016), suivis par les médicaments ayant de 10 à 20 ans (33 % du marché). Les médicaments de moins de 10 ans ne comptent que pour 25 % du chiffre d'affaires remboursable, alors qu'ils comptaient pour 40 % du marché en 2007 (*graphique 4*).

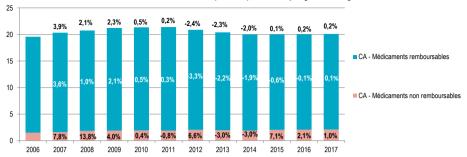
- 1. L'analyse réalisée ici porte sur le marché pharmaceutique du point de vue des laboratoires exploitants en France métropolitaine (hors homéopathie remboursable): elle ne s'intéresse pas à la consommation finale de médicaments mais aux ventes des laboratoires qui les commercialisent auprès des pharmacies de ville (officines), par l'intermédiaire ou non de grossistes-répartiteurs (voir fiche 14). Les montants présentés sont donc des montants hors taxes et hors remises commerciales et ne comprennent pas les ventes de médicaments rétrocédés, i.e. délivrés par les pharmacies à usage intérieur (PUI) et les pharmacies hospitalières à des patients ambulatoires. Les nouveaux médicaments indiqués dans le traitement de l'hépatite C, commercialisés en 2014-2015, sont pour l'instant réservés exclusivement à la rétrocession. L'analyse faite ici ne tient donc compte que du recul des ventes aux officines des médicaments plus anciens indiqués dans cette pathologie (et qui peuvent par ailleurs aussi être délivrés par les PUI en rétrocession selon le mécanisme du « double circuit » réservé aux médicaments du VIH-Sida et des hépatites B et C, non retracé ici).
- 2. Par convention, l'âge du médicament est calculé à partir de la première date de commercialisation de la substance active (ou, le cas échéant, de la combinaison) composant le médicament. Ainsi, les médicaments génériques ont par construction ici le même âge que le premier princeps commercialisé. Les chiffres ne sont donc plus comparables à ceux des précédentes éditions, où l'âge des médicaments génériques était calculé à partir de la date de commercialisation du premier générique.

Pour en savoir plus

- > Caisse nationale de l'Assurance maladie (2016, juillet). Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses, Propositions de l'Assurance Maladie pour 2018.
- > Commission des comptes de la Sécurité sociale (2018, juin). Les comptes de la sécurité sociale, résultats 2017, prévisions 2018. Éclairage « Le marché du médicament en officine de ville en France en 2017 », p. 126.
- > Comité économique des produits de santé (CEPS) (2017, décembre). Rapport d'activité 2016.

Graphique 1 Ventes de médicaments d'officine

Bâtons des montants en milliards d'euros (sur l'axe), évolution par grande catégorie de médicament et du total en %

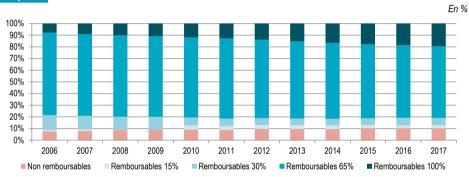


Lecture > Le total des ventes aux officines en 2017, en France métropolitaine, est de 20,1 milliards d'euros, hors homéopathie remboursable (estimée à 0,2 milliard d'euros) [voir fiche 14]. Les ventes de médicaments en termes de CA sont stables entre 2016 et 2017, idem pour celles de médicaments remboursables.

Champ > Ventes en officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

Source > GERS ; traitements DREES.

Graphique 2 Parts de marché des médicaments vendus aux officines selon le taux de remboursement



Note > Les parts de marché sont calculées sur le chiffre d'affaires. Le taux de remboursement de 30 % était de 35 % jusqu'en 2011. Lecture > En 2017, les médicaments remboursés à 100 % représentent 19.6 % du marché.

Champ > Ventes aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

Source > GERS; traitements DREES.

Graphique 3 Ventilation du nombre de boîtes et CA des médicaments remboursables

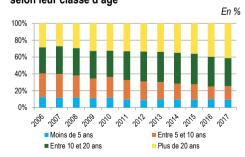


Lecture > En 2017, les médicaments inscrits au répertoire générique représentent 47,8 % du nombre de boîtes vendues, dont 36,2 % pour les seuls génériques. Le chiffre d'affaires des médicaments du répertoire générique atteint 5,7 milliards d'euros en 2017.

Champ > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

Source > GERS; club CIP; traitements DREES.

Graphique 4 Part de marché des médicaments vendus aux officines selon leur classe d'âge



Note > L'âge du médicament est calculé au 31 décembre de l'année considérée.

Lecture > En 2017, les médicaments âgés de 20 ans ou plus représentent 41,1 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables.

Champ > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

Sources > GERS; Thesorimed; traitements DREES.